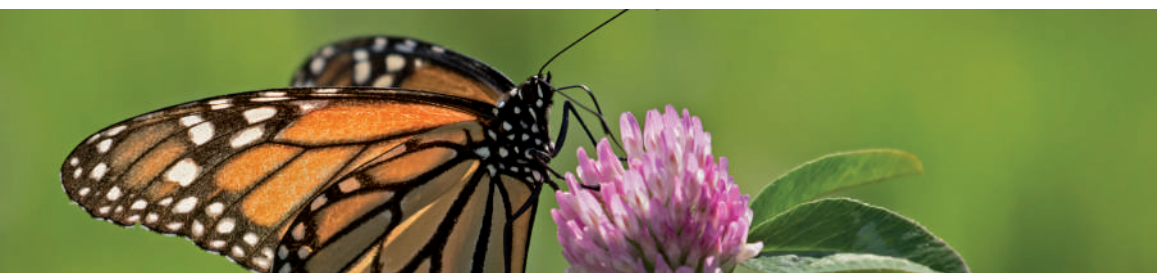
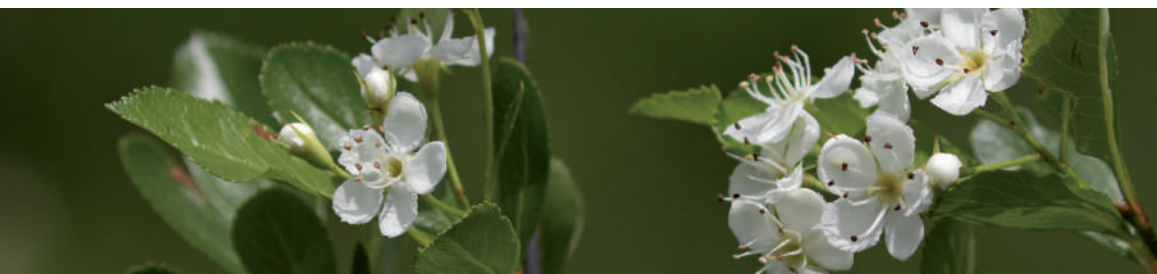


MÉMOIRE PRÉSENTÉ

à la MRC de Roussillon
dans le cadre de la commission consultative
sur le projet de règlement 215



Héritage
Saint-Bernard
Novembre 2020

TABLE DES MATIERES

MISE EN CONTEXTE	4
L'ORGANISME ET SA MISSION DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS	5
MOBILISATION CITOYENNE	6
CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY.....	8
Haute valeur écologique.....	8
Morcellement du territoire et effet de bordure	9
Services écologiques rendus.....	10
Bienfaits sur la santé physique et mentale	10
PROJET 215	11
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	12

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la commission consultative sur le projet de règlement 215 visant à modifier le Schéma d'aménagement révisé, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire pour exprimer à nouveau sa vision de conservation intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.

D'une superficie de près de 1000 hectares, le corridor vert Châteauguay-Léry ne représente qu'un petit pourcentage du territoire de la MRC¹ de Roussillon; Héritage Saint-Bernard maintient qu'il doit être préservé intégralement, pour tous les bienfaits qu'il procure sur l'environnement et la santé physique et mentale.

Dans le Schéma d'aménagement de la MRC, on trouve l'extrait suivant :

« En 2011, la CMM² effectuait un inventaire du couvert forestier pour l'ensemble de son territoire et évaluait le couvert forestier de la MRC à 3 235 ha, ce qui représente 8,7 % du territoire. Cette proportion est largement inférieure à la proportion moyenne des agglomérations et MRC de la CMM qui est de 19 %. D'ailleurs, avec 8 % de couvert forestier, la MRC se situe sous le seuil de préservation de la biodiversité qui est généralement admis de 30 % de la surface d'un territoire. »³

Sachant que depuis 2011, le couvert forestier de la MRC de Roussillon n'a cessé de diminuer, Héritage Saint-Bernard expose dans le présent mémoire ses arguments pour la protection urgente et intégrale et du corridor vert Châteauguay-Léry.



Au Québec, la présence de la rare Aubépine ergot-de-coq demeure limitée à Châteauguay, Léry et Kahnawake. Seuls quelques arbustes de cette sublime espèce sont situés sur des territoires protégés; d'autres ont été localisés dans les secteurs non protégés du corridor vert Châteauguay-Léry.

©Dominic Gendron

1 Municipalité régionale de Comté

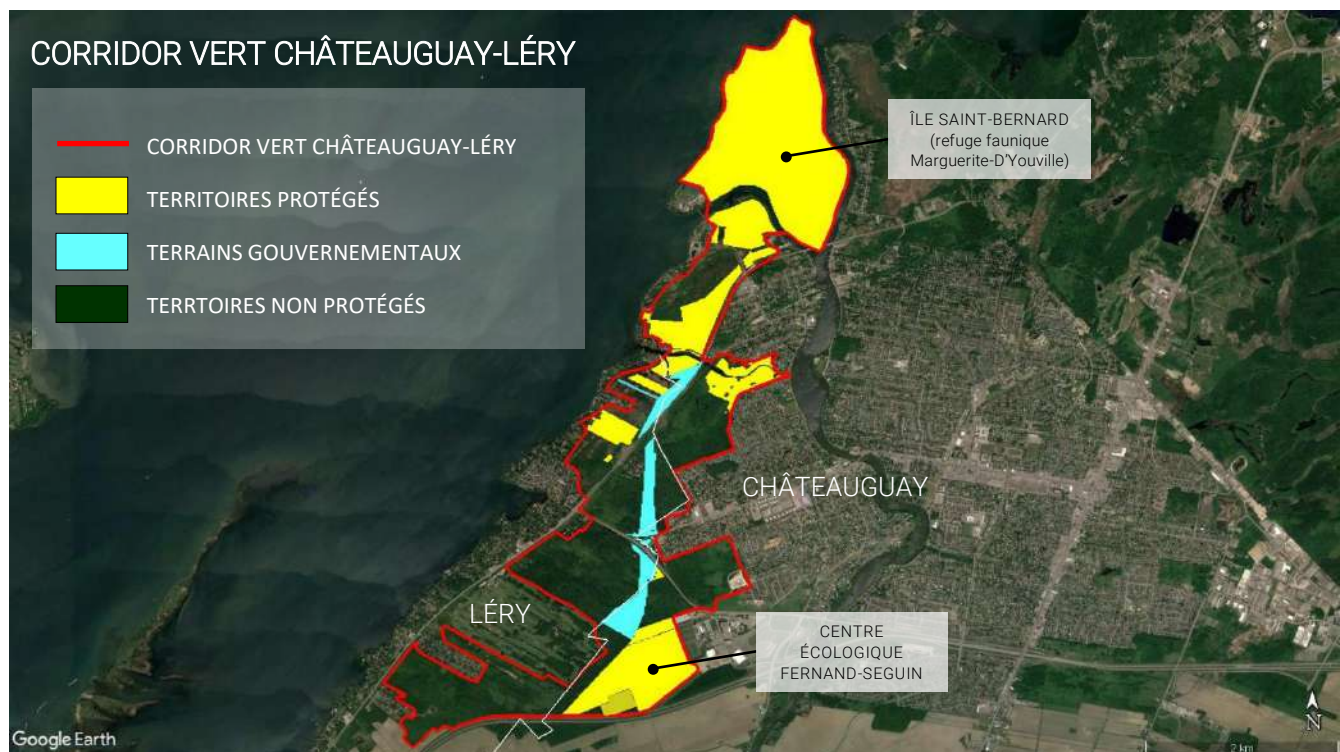
2 Communauté métropolitaine de Montréal

³ [MRC de Roussillon, Schéma d'aménagement et de développement durable Municipalité régionale de comté de Roussillon, p.42, 24 avril 2019](#)

L'ORGANISME ET SA MISSION DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Fondé en 1987, Héritage Saint-Bernard, est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés, d'une superficie approximative de 350 ha situés dans les municipalités de Châteauguay et de Léry, dans les limites du corridor vert Châteauguay-Léry.

Les deux principaux territoires d'intervention de l'organisme sont l'île Saint-Bernard et le centre écologique Fernand-Seguin. Les deux sites sont situés à Châteauguay, aux extrémités du corridor vert Châteauguay-Léry, et attirent plus de 300 000 visiteurs par année provenant à 70 % de la grande région de la MRC de Roussillon⁴.



Le corridor vert est composé d'une succession de riches écosystèmes d'une superficie de près de 1000 ha. En jaune, les territoires protégés sont sous la gestion d'Héritage Saint-Bernard. Ils équivalent à plus de 350 hectares et sont protégés à perpétuité grâce à la collaboration des municipalités de Léry et de Châteauguay, de Nature-Action Québec et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec.

⁴ Chaire de tourisme Transat ESG UQAM. Études des retombées économiques des activités associées à l'île Saint-Bernard, mars 2017.

MOBILISATION CITOYENNE

Depuis une douzaine d'années, la population de Léry et de Châteauguay s'est exprimée à plusieurs reprises pour la protection des milieux naturels par le biais de mémoires, pétitions et manifestations.

Voici un aperçu des événements marquants :

- À Châteauguay, à l'été 2009, lors de la consultation publique sur l'opportunité de développer ou conserver la zone sud-ouest de Châteauguay, 584 citoyens font connaître leur avis. Les citoyens se prononcent alors en faveur de la conservation de ce secteur important du corridor vert Châteauguay-Léry. Au total, **92 % des personnes ayant fait valoir leur opinion privilégient la conservation intégrale** plutôt que le développement.
- En novembre 2009, le groupe SOS Forêt Fernand-Seguin dépose une pétition de **12 145 signatures** au conseil municipal de Châteauguay, demandant la **protection du corridor vert Châteauguay-Léry**. Puis, cette même pétition est remise au conseil de la MRC de Roussillon en janvier 2010. Au même moment, Héritage Saint-Bernard dépose à la MRC de Roussillon les inventaires floristiques du corridor vert démontrant la **haute valeur écologique de l'ensemble du territoire**. De son côté, le Club des ornithologues de Châteauguay dépose les résultats d'un inventaire de l'avifaune du corridor vert Châteauguay-Léry.
- En septembre 2010, dans le cadre d'une consultation sur l'avenir de la municipalité de Léry, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire pour la protection du corridor vert Châteauguay-Léry. À cette occasion, près du quart des foyers de Léry s'expriment. Parmi ces citoyens répondants, 94 % choisissent le plan proposé par le Regroupement des citoyens de Léry, proposant la **conservation intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**.
- À l'automne 2011, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre des consultations publiques sur le PMAD. L'organisme recommande entre autres la **protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**. Qui plus est, Héritage Saint-Bernard recommande que le corridor vert Châteauguay-Léry soit reconnu dans son ensemble.
- En juin 2013, environ 200 personnes se rendent à la séance du conseil de la MRC de Roussillon afin de demander le **rejet du projet de plan d'urbanisme** de Léry, lequel ouvre la porte au développement résidentiel dans la partie léryveraine du corridor vert Châteauguay-Léry.



Prucheraie
©Dominic Gendron

- En janvier et février 2014, plus de 1 200 citoyens et groupes, dont Héritage Saint-Bernard, déposent des mémoires et des avis à la MRC de Roussillon concernant le projet de règlement 170 de concordance au PMAD. Fidèles à leurs convictions, **les citoyens et les groupes demandent la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**. Ils demandent aussi à la MRC « **d’élaborer un plan d’action pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels** existants ainsi qu’un plan d’action permettant l’atteinte des objectifs de rétablissement du couvert forestier ».
- En mars 2015, le ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), David Heurtel, bloque un projet de développement résidentiel dans le corridor vert Châteauguay-Léry par le biais d’un « avis d’assujettissement d’une intervention à une autorisation (art.19 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel) » aux promoteurs⁵. Par l’occasion, le ministre Heurtel reconnaît la très **haute valeur écologique** du corridor vert Châteauguay-Léry et envoie un message clair d’**interdiction à toute initiative pouvant dégrader ce milieu unique**.⁶
- En juin 2017, à Châteauguay, plus de 50 citoyens se présentent à la soirée de consultations publiques de la MRC de Roussillon sur le deuxième *Projet de Schéma d’aménagement et de développement durable*. Aussi, la majeure partie des participants appuie les demandes faites pour la **protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry**.



Salamandre à points bleus
©Dominic Gendron

Ce rappel des événements démontre à quel point les citoyens et organismes n’hésitent pas à se regrouper, à s’organiser et à se prononcer pour faire valoir leur opinion relative à la protection des milieux naturels de la région. Par le biais de différentes actions, les mobilisations sont toujours faites dans le but de demander la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.

⁵ [Ministre du Développement Durable, de l’Environnement et des Changements Climatiques, Avis d’assujettissement d’une intervention à une autorisation. 3 mars 2015](#)

⁶ [Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l’écologie et de la conservation, Analyse du risque de dégradation d’un milieu favorable à l’aubépine ergot-de-coq, l’aubépine suborbiculaire ainsi que le noyer cendré par le développement résidentiel à Léry. 23 octobre 2014](#)

CORRIDOR VERT CHÂTEAUGUAY-LÉRY : UN TERRITOIRE AUX MULTIPLES BÉNÉFICES

HAUTE VALEUR ÉCOLOGIQUE

Au fil des ans, de nombreux inventaires floristiques et fauniques ont été menés dans le corridor vert Châteauguay-Léry. La haute valeur écologique de ce territoire est reconnue par l'ensemble des intervenants, dont les municipalités, la MRC de Roussillon, le Club des Ornithologues de Châteauguay, SOS Forêt Fernand-Seguin, Héritage Saint-Bernard, la CMM et par le ministre du MDDELCC.

Rappelons que ce territoire de près de 1 000 hectares abrite entre autres une trentaine d'espèces de plantes rares, des centaines d'espèces d'oiseaux, des champignons uniques au pays ainsi qu'une diversité exceptionnelle d'habitats. Ce corridor vert est si remarquable qu'il contient cinq « écosystèmes forestiers exceptionnels » couvrant plus de 500 hectares (plus de la moitié du corridor vert).

À cet effet, M. André Sabourin, consultant émérite en botanique ayant effectué des inventaires sur les plantes menacées ou vulnérables de l'ensemble des secteurs non protégés du corridor vert Châteauguay-Léry, a confirmé la présence exceptionnelle de plantes rares et en situation précaire et d'autres plantes herbacées d'intérêt. Il recommandait d'ailleurs dans ses études « que la ceinture verte de Châteauguay-Léry soit désignée globalement comme étant une aire protégée par le gouvernement du Québec, vu son intérêt national (...).⁷ »

Alors que l'objectif du PMAD était d'atteindre 17 % d'aires protégées pour 2020 et 30 % de couvert forestier d'ici 2031, tous les boisés, milieux humides et habitats encore existants doivent être protégés. Héritage Saint-Bernard est donc d'avis que la MRC de Roussillon doit tout mettre en œuvre pour empêcher quelconque développement dans le corridor vert Châteauguay-Léry. Sur ce site d'exception déjà fragilisé, toute construction, aussi petite et de faible densité soit-elle, engendrera une fragmentation du milieu et aura un impact négatif sur la biodiversité et la richesse du territoire. Pour être cohérente et pour revenir à un équilibre avec l'objectif du PMAD, la MRC de Roussillon devrait plutôt favoriser les initiatives de plantation d'arbres, de création de corridors verts et de protection d'habitats naturels sur son territoire.

« À l'échelle du Grand Montréal, la protection des bois, des corridors forestiers et des milieux humides est l'une des conditions essentielles au maintien de la biodiversité de la région. De plus, la présence du couvert forestier apporte une contribution significative à l'attractivité du Grand Montréal et à la qualité de vie de ses citoyens. »⁸ – CMM.



⁷ [Sabourin, André. Inventaire des plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées de la ceinture verte de Châteauguay et Léry. Août 2009](#)

⁸ [Communauté Métropolitaine de Montréal, Plan métropolitain d'aménagement et de développement \(PMAD\), p. 184.](#)

MORCELLEMENT DU TERRITOIRE ET EFFET DE BORDURE

Les habitats du corridor vert Châteauguay-Léry étant déjà morcelés par les routes qui l'entourent, il est important de conserver la totalité du territoire restant. Toute parcelle sacrifiée aura un impact sur l'intégrité biologique du massif forestier. Chaque ouverture créée par la construction d'une maison rendra le déplacement de certaines espèces très difficile, mettant en péril leur présence dans le secteur.

Par exemple, la Chouette rayée et la Paruline couronnée, qui ont besoin de grands massifs forestiers pour nicher, ne sont pas présentes à l'île Saint-Bernard, la forêt mature qu'on y trouve étant de trop petite superficie. Par contre, on les observe encore au centre écologique Fernand-Seguin, car ce boisé est connecté à d'autres milieux naturels (non protégés). Donc, si une partie de la forêt présentement à l'étude (en conservation viable) se voyait fragmentée, il est à croire que ces deux espèces n'auraient nulle part où nicher, donc quitteraient le corridor vert.

De plus, l'effet de bordure créé par le développement domiciliaire menacerait de nombreuses espèces qui ont besoin de se mettre à l'abri de prédateurs, au cœur des forêts, pour se protéger, nicher et se nourrir. Pour illustrer ce propos, prenons le Vacher à tête brune qui pond ses œufs dans les nids d'autres espèces. Le Vacher à tête brune n'entre pas très creux dans la forêt; il demeure généralement dans les 300 premiers mètres d'une forêt⁹, parasitant donc les nids se trouvant dans cette section du territoire. Les espèces et individus nichant au cœur de la forêt, à plus de 300 mètres d'une ouverture causée par exemple par le déboisement pour une résidence, ont beaucoup plus de chances de mener à terme leurs couvées. Qui plus est, l'activité des vachers femelles près des nids et les cris des jeunes vachers peuvent favoriser la prédation des nids par des prédateurs comme les écureuils, les Raton-laveurs, la moufette et les chats, les attirant vers les œufs.¹⁰ Ceci n'est qu'un exemple et le concept s'applique à des dizaines d'autres espèces animales et végétales.

C'est la totalité de la superficie du corridor vert qui explique en grande partie sa richesse. Aucun secteur de ce territoire ne peut être qualifié comme ayant « une faible valeur écologique » si l'on considère l'impact du morcellement et de l'effet de bordure que causerait la disparition de certaines parcelles de ce corridor.



⁹ [Robinson, S.K., Thompson III, F.R., Donovan, T.M, Whitehead, D.R., et Faaborg, J. \(1995b\). Regional forest fragmentation and the nesting success of migratory birds. Science 297, 1987-1990.](#)

¹⁰ [Impacts potentiels de la présence du Vacher à tête brune \(Molothrus ater ater\) au parc national du Mont-Saint-Bruno, Mélanie Chabot 2007](#)

SERVICES ÉCOLOGIQUES RENDUS

Compte tenu de la rareté croissante des milieux naturels, la planification du développement à l'échelle municipale et régionale devrait privilégier la préservation et la mise en valeur des espaces naturels qui sont les poumons des villes et des régions. Les écosystèmes qui y évoluent apportent de nombreux services à la collectivité. Ils purifient l'eau de surface et souterraine, en plus de nettoyer l'air. Ils coupent le vent, créent des microclimats plus cléments, maintiennent le sol en place, évitant ainsi des problèmes d'érosion. Ce sont des bouées de sauvetage en plein contexte de changements climatiques, car ils captent le carbone et les gaz à effet de serre. D'ailleurs, la Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec ont publié en 2013 une étude démontrant que les milieux naturels de la Ceinture verte du Grand Montréal, dont le corridor vert Châteauguay-Léry fait partie, procuraient des biens et services écologiques ayant une valeur de 4,29 milliards de dollars par année.¹¹

BIENFAITS SUR LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

À l'heure des changements climatiques, il est fondamental de conserver les espaces boisés surtout dans des zones fortement peuplées. L'engouement national pour l'accès aux milieux naturels est réel et s'avère encore plus probant avec la pandémie de la COVID-19; les humains ont un besoin viscéral d'accéder aux milieux naturels. Cela a été démontré scientifiquement à plusieurs reprises : les bienfaits de la nature pour la santé physique et mentale sont indéniables. Les milieux naturels sont une source de plaisir, de détente, d'activités physiques et de ressourcement pour les citoyens. Ils sont essentiels et malheureusement, dans la MRC de Roussillon, ils sont beaucoup trop petits pour suffire à la demande et subissent une grande pression en accueillant des milliers de randonneurs par mois. À titre d'exemple, sur l'île Saint-Bernard, il n'est pas rare de refuser entre 300 et 500 voitures par jour, les lieux étant complètement saturés. Un décompte record de 1 600 voitures refusées a même été enregistré le week-end des 7 et 8 novembre 2020. Il est donc impératif d'agrandir la superficie des milieux naturels protégés afin de les rendre accessibles à la population.



Le corridor vert est une infrastructure verte de grande valeur : c'est un équipement de plein air, éducatif et de ressourcement, qui en plus, a de grandes retombées positives sur l'environnement.

L'achat et la mise en valeur de cet équipement doivent être vus au même titre que l'acquisition d'une autre infrastructure municipale ou régionale, comme une bibliothèque, un centre de sport ou encore un auditorium. C'est une valeur ajoutée pour une région.

Il en va de la santé mentale et physique de milliers de citoyens.

¹¹ [Source : Fondation David Suzuki et Nature-Action Québec, Le capital écologique du Grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la Ceinture verte, février 2013](#)

PROJET 215

Nous comprenons que le projet de règlement 215 puisse renforcer la position juridique des municipalités de la MRC de Roussillon. Toutefois, il ne garantit qu'une protection partielle du corridor vert Châteauguay-Léry en y permettant la construction de « 100 à 1400 maisons »¹². Cette situation est très préoccupante sur le plan environnemental. Héritage Saint-Bernard maintient que le massif forestier et la mosaïque d'habitats ne doivent pas être touchés, en tout ou en partie. Tel que le PMAD le recommande, il faut cesser d'empiéter sur ce qu'il reste de forêt et stopper la pression du développement sur les territoires naturels. Le développement doit être prévu autrement : densifier les zones urbaines et les secteurs déjà bâtis.

Nous réitérons donc qu'il est impératif que la MRC de Roussillon travaille main dans la main avec les groupes de conservation, la population et les propriétaires pour trouver des solutions gagnant-gagnant qui permettront de protéger le corridor vert Châteauguay-Léry, le mettre en valeur et le rendre accessible à tous.



¹² [Jean-François Vachon, consultant en urbanisme pour la MRC de Roussillon. Séance d'information sur le projet de règlement 215, 21 octobre 2020.](#)

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il faut à tout prix empêcher le morcellement et la fragmentation du corridor vert Châteauguay-Léry afin d'éviter les impacts sur la faune et la flore et afin d'offrir des sites naturels de qualité à la population. À petite échelle, plusieurs sont portés à croire que d'empiéter sur un petit bout de forêt n'a pas d'impacts sur la biodiversité. Il faut prendre conscience que l'accumulation de ces gestes à l'échelle régionale, nationale et mondiale nous mène vers la situation alarmante que l'on connaît aujourd'hui avec les changements climatiques et la perte de la biodiversité. Les arguments scientifiques que nous ne cessons d'invoquer depuis plus de dix ans maintenant doivent donc être considérés comme prioritaires. Il est encore temps d'agir pour renverser la vapeur et éviter des problématiques telles que rencontrées un peu partout dans les grandes agglomérations.

Étant donné la richesse et l'importance écologique du corridor vert Châteauguay-Léry d'un point de vue national, nous sommes toutefois d'avis que le fardeau financier ne devrait pas reposer uniquement sur les villes de Châteauguay et de Léry, ainsi que sur la MRC de Roussillon. Travaillons ensemble, municipalités, organismes de conservation, citoyens et demandons aux gouvernements d'intervenir en injectant les fonds nécessaires pour l'acquisition des terrains privés pour faire du corridor vert un grand parc régional protégé à perpétuité, au bénéfice de la biodiversité et de la population.

Lorsque les gens s'unissent et parlent d'une seule voix, le gouvernement peut s'impliquer et investir. Nous l'avons vu récemment dans le dossier des îles de Laval, alors que Québec a contribué à la hauteur de plusieurs millions de dollars pour l'acquisition d'îles privées à des fins de conservation.

Héritage Saint-Bernard invite donc la MRC de Roussillon à profiter de la conjoncture et de l'appui populaire pour saisir la balle au bond, user de toute la créativité possible et utiliser les outils dont elle dispose pour assurer la conservation de ce milieu naturel d'exception, au bénéfice de la biodiversité, de la population et des générations futures.

Un milieu naturel rasé l'est pour toujours et cause des dommages irréparables à l'environnement et à la santé publique.

